

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN
MAIRIE DE GUIDEL**

ARRÊTÉ n° 2026_236 RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION DEVANT L'ÉGLISE À L'OCCASION DE TRAVAUX

Le Maire de la ville de Guidel,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code de la route, et notamment ses articles R110-2, R411-3-1 et R411-2, R411-8 et R411-25

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 4ème partie du livre,

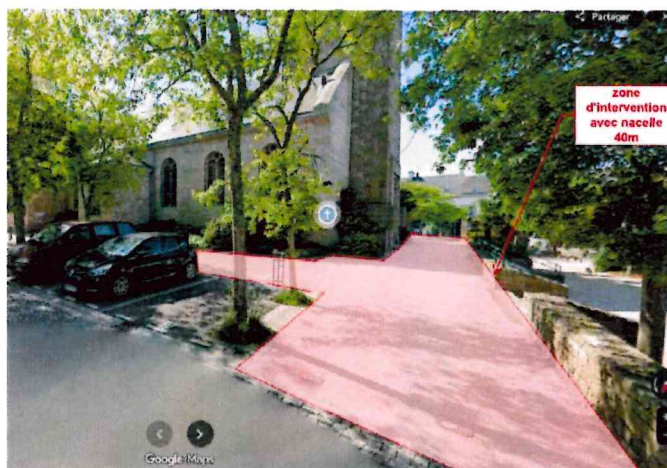
VU la demande d'intervention adressée le 16 Octobre 2026 par la société RESO dans le cadre de travaux de raccordement de la vidéo protection ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pour le bon déroulement de ces travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1: La société RESO est autorisée à occuper une partie du domaine public devant l'église, place Jaffre, avec une nacelle le 26 octobre 2026.

Le stationnement ainsi que la circulation des véhicules et des piétons sont interdits dans le périmètre identifié ci-dessous, le temps de l'intervention.

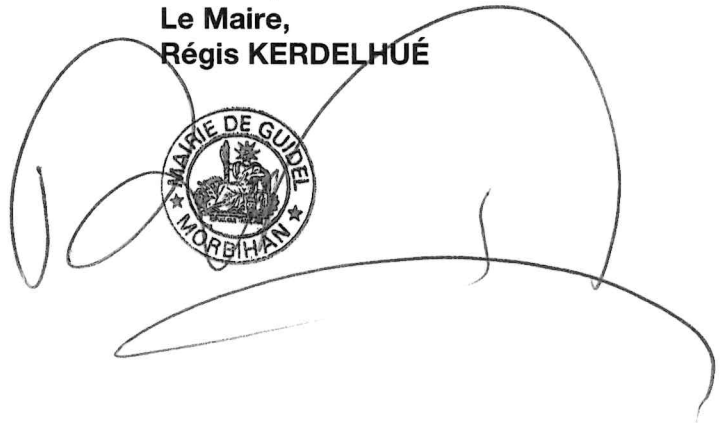


ARTICLE 2 : Tout véhicule stationné dans le périmètre mentionné dans l'article 1 est en infraction comme le prévoit l'article R417-12 du code de la route. Il est ainsi qualifié de stationnement « gênant », et pourra donc être enlevé ou mis en fourrière sur injonction des services de police.

- ARTICLE 3 :** La signalisation sera mise en place par l'entreprise RESO et sous sa responsabilité.
- ARTICLE 4 :** Sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée :
- le Maire de GUIDEL
 - la Brigade de Gendarmerie de PONT SCORFF
 - RESO
- ARTICLE 5:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur ou de sa notification. Il peut également être saisi sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

GUIDEL, le 16 Octobre 2026

Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

The image shows a large, fluid handwritten signature in black ink that loops around a circular official seal. The seal is the coat of arms of the Municipality of Guidel, Morbihan, featuring a central figure and the text 'MAIRIE DE GUIDEL' and 'MORBIHAN' around the perimeter.